

ARGONNE EN ARDENNE

VOS VACANCES
NOUS TIENNENT À

Cœur

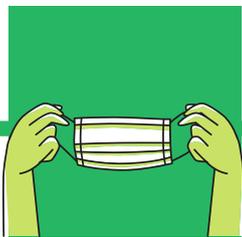
© Céline_Lecomte

Destination Argonne en Ardenne : Votre séjour nature en toute sécurité !

Nos acteurs touristiques se mobilisent pour vous permettre d'organiser votre prochain séjour chez nous en toute tranquillité. Après une longue période de confinement, notre destination vous promet un grand bol d'air frais en pleine nature ! Balades en forêt, baignade au lac, rencontre avec les loups, dégustation de produits locaux et découverte du patrimoine... Faites le plein d'émotions ! Afin de vous garantir une expérience optimale et d'assurer au mieux votre sécurité ainsi que celle de vos proches, nous respectons des protocoles sanitaires rigoureux sur l'ensemble de la destination.

L'office de tourisme

L'office de tourisme est ouvert au public depuis le 2 juin, pour vous accueillir et vous renseigner en toute sécurité. Notre équipe vous accompagne dans la préparation de votre séjour, et se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également nous contacter par téléphone ou par mail, ainsi que via notre page Facebook Destination Argonne Ardenne.



L'ensemble du personnel est équipé d'un masque et/ou d'une visière. Une vitre en plexiglas est également installée au comptoir d'accueil. Une affiche à l'entrée vous rappelle les précautions sanitaires à observer. Le port du masque est obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans l'office de tourisme.



Une solution hydroalcoolique est mise à votre disposition à l'accueil. Notre équipe se désinfecte les mains très fréquemment.



Notre borne d'accueil est désinfectée après chaque passage. Les zones sensibles sont désinfectées à intervalles réguliers.



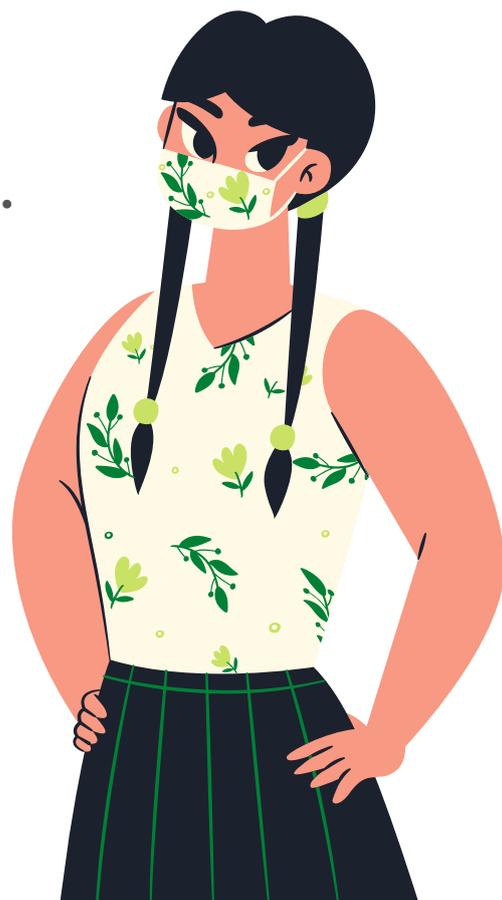
Nous vous demandons de respecter la distanciation physique entre vous et les autres visiteurs. Nous n'acceptons qu'un nombre limité de personnes dans l'espace accueil (1 à 2 personnes max.).

Des protocoles adaptés à chaque structure

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles, nos professionnels du tourisme ont déployé les mesures nécessaires pour garantir au mieux votre sécurité. Leurs protocoles sanitaires sont en adéquation avec les exigences du gouvernement (fiches métiers).

Dans les structures de loisirs, d'hébergements, chez nos producteurs...

Chaque secteur d'activité a adopté un protocole propre à sa structure. Parmi ces mesures sanitaires, figurent des protocoles d'hygiène précis, l'utilisation d'EPI par le personnel, mise à disposition de solutions hydroalcooliques, affichage rappel des gestes barrières, limitation du flux des visiteurs, paiement par carte bancaire ou sans contact...



Pour préparer votre séjour sereinement

Je me renseigne pour savoir si le lieu que je veux visiter, l'activité que je veux pratiquer ou l'hébergement dans lequel je souhaite séjourner est bien ouvert. Pour cela, je peux contacter directement les sites ou me renseigner auprès de l'office de tourisme. Afin d'éviter toute déconvenue, je prends également connaissance, avant mon arrivée, de l'ensemble des mesures sanitaires déployées sur les lieux que je souhaite fréquenter.

Les précautions à prendre lors de mon séjour en Argonne en Ardenne



Pour me rendre à l'office de tourisme

- Je prends connaissance des gestes barrières affichés à l'entrée du bâtiment.
- Je vérifie que la capacité d'accueil de la structure n'est pas saturée : 2 personnes à l'office de tourisme.
- Si je viens avec des amis ou en famille, je fais en sorte qu'une seule personne de mon entourage ne rentre dans l'espace d'accueil afin de ne pas saturer la capacité d'accueil.
- Je porte obligatoirement un masque avant d'entrer et je me désinfecte les mains avec la solution hydroalcoolique mise à ma disposition.
- Je respecte les règles de distanciation physique.
- Si je désire acheter un produit dans la boutique, je fais appel à une conseillère en séjour mais je ne touche pas aux produits moi-même.
- J'évite de toucher la documentation touristique en présentation, je demande à la conseillère en séjour les brochures que je souhaite.



Je me balade au lac de Bairon

- L'accès à la plage est autorisé, dans le respect des mesures sanitaires. En cas de non-respect des gestes barrières, des rappels seront effectués notamment par la gendarmerie.
- Les blocs sanitaires sont ouverts au public, et désinfectés toutes les deux heures.
- Les aires de jeux et pique-nique sont désinfectés tous les jours.
- Je ne jette pas mon masque par terre

Pour rappel :

- *L'accès à la salle polyvalente est interdit*
- *Le Pôle nature loisirs est fermé (APSCA)*